

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L. 6353-1 et L. 6352-2 du Code du travail)



10, quai d'Ilhhausern - 69660 COLLONGES au mont d'Or
Tel. 06 75 65 51 76 - Fax 04 78 22 09 01 - e-mail GC@G3C.FR

N° de SIREN : 451 455 497 - **NAF** : 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 82 69 08181 69

Numéro de la convention : ___C1204XXX___

Entre les soussignés

L'organisme de formation **G3C** (ci-après dénommé l'organisme) représenté par Gilles CHARVET
et

L'entreprise **NATIVITE** (ci-après dénommé le bénéficiaire) représentée par Noël OBALCON,
est conclue la convention suivante :

ARTICLE I : OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA CONVENTION

L'organisme mettra en place l'action de formation suivante :

Stage de perfectionnement des connaissances

- Intitulé de la formation :

Formation à la mise au point d'analyses rapides en Chromatographie en phase gazeuse

- Objectifs de la formation :

Développer les connaissances des stagiaires sur la maîtrise des critères d'optimisation des séparations chromatographiques dans le but de leur permettre de réduire les temps d'analyses tout en conservant les performances de leurs méthodes actuelles..

- Programme de formation :

Voir programme détaillé en annexes I

- Type d'action de formation :

Entretien et perfectionnement des connaissances

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L. 6353-1 et L. 6352-2 du Code du travail)

- **Dates** : Les 24 et 25 décembre 2012 - Durée : 2 jours
Horaires : 9h00 - 17h00 (incluant la coupure déjeuner)
- **Lieu** : Site de LACRECHE à Bethleem

ARTICLE II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participants suivants aux dates, lieu et heures prévus ci-dessus :

Nom	Prénom	Poste / Service	Durée (j)
Balthazar	Xxxx	Technicien Qualité	2
Gaspard	Xxxx	Technicien Qualité	2
Melchior	Xxxx	Technicien Qualité	2

ARTICLE III : PRIX DE LA FORMATION

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise (ou son O.P.C.A.) s'acquittera des coûts suivants :
Coûts pédagogiques: coût unitaire HT ..X XXX.XX €..... X ...2..... jour(s) =X XXX.XX..... €. HT
Forfait déplacements et hébergement :XXX.XX..... €. HT
Somme totale : X XXX,XX €.....HT
TVA (19,60 %) : XXX,XX €.....

TOTAL GENERAL : X XXX,XX €.....TTC (Paiement 45 jours fin de mois à réception de facture)

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session.

ARTICLE IV : MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

Vidéo projection de diapositives - Tableau papier ou « blanc » - Mise en application sur instruments

ARTICLE V : MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Evaluation des acquis pendant les travaux pratiques

ARTICLE VI : SANCTION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

ARTICLE VII : MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuille d'émargement à signer chaque demi-journée par les stagiaires participants.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-1 et L. 6352-2 du Code du travail)

ARTICLE VIII : NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

ARTICLE IX : DEDOMAGEMENT, REPARATION OU DÉDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage, à titre de dédommagement, au versement d'une somme correspondant aux dépenses que l'organisme aura réellement effectuées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

ARTICLE X : LITIGES EVENTUELS

Si une contestation ou un différent ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Collonges au mont d'Or, le xx xxxx 2012

L'entreprise bénéficiaire : NATIVITE

L'organisme de formation : G3C

Pour l'entreprise
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme
(nom et qualité du signataire)

Mr Noël OBALCON – Responsable Formation

Gilles CHARVET – Directeur G3C

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L. 6353-1 et L. 6352-2 du Code du travail)

Annexe I : **Analyses rapides en CPG**

Cours en salle et TP laboratoire → 2 jour / Stagiaire

Il est nécessaire de pouvoir disposer d'une salle de réunion équipée d'un vidéo projecteur et d'un tableau papier – Pour les TP, un ou deux GC disponibles au laboratoire.

1/ Aspects théoriques

- Rappels sur les mécanismes de la CPG
- Sélectivité, efficacité et facteur rétention
- Paramètres d'influence de la Résolution : Rs

2/ Instrumentation et introduction d'échantillons

- L'injecteur capillaire en mode Split et Splitless
- Choix du liner et des conditions de vaporisation (T°)
- Points critiques de l'injection en CPG
- Réglage, optimisation et précautions d'emploi

3/ Colonnes

- Description détaillée d'une colonne capillaire
- Paramètres de choix :
Phase stationnaire, longueur, diamètre et épaisseur de film
- Température du four et réglages
- Choix et réglages du gaz vecteur (vitesse linéaire)
- Points critiques, précautions, entretien

4/ La détection

- La détection en CPG : Généralités
- Détail du détecteur à ionisation de flamme (FID)
- Température, réglages et optimisation
- Précautions d'utilisation, étude de problématique de fonctionnement

5/ Analyse quantitative

- Mesure en pourcentage d'aires A %
- Etalonnage externe ESTD ou ESTD %
- Etalonnage interne ISTD ou ISTD %
- Mesure par la technique des « Ajouts dosés »

7/ Travaux pratiques au laboratoire

- Etude et description de l'appareillage
- Observation/Mise en place septum, liner, colonne...
- Réglage et optimisation d'une méthode sur votre application
- Paramètres d'acquisition et de traitement des données
- Questions/Réponses sur l'observation et la résolution de problèmes